

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 31 janvier 2017

Le 31 janvier 2017, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 24 janvier 2017, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRÉSENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Sébastien MAZURIER, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Julien DELCOUR et Eric LEBLANC

Le Conseil Municipal a désigné, Madame Séverine CHÉRAULT, secrétaire de séance.

ANNEE 2017 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Après propositions et échanges, le Conseil Municipal a défini les grandes lignes pour le programme d'investissement pour l'année 2017.

Ces travaux seront effectués en fonction du budget :

Réhabilitation de l'ensemble mairie en cours

Etude aménagement centre bourg

Equipement mobilier, achat défibrillateur et autres

Lotissement 9 rue des Dolmens

Voirie et éclairage du parking

Lotissement du Fourneau

Aménagement aire de jeux, éclairage public et plantation

Programmation en fonctionnement

Enfouissement des réseaux rue des Dolmens

LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS : EMPRUNT (NON REALISE EN 2016)

Des demandes d'emprunts pour un montant de 120 000 € ont été effectuées concernant les travaux au lotissement 9 rue des Dolmens auprès du crédit agricole, du crédit mutuel et de la caisse d'épargne.

Deux propositions ont été réceptionnées, elles se présentent comme suit :

	Crédit Agricole		Crédit Mutuel	
Durée	10 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Taux trimestriel	1.15 %	1.45 %	1.32 %	1.59 %

Echéance	3 180.11 €	2 228.99 €	3 207.29 €	2 251.93 €
Coût total	7 204.45 €	13 739.19 €	8 291.60 €	15 115.50 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mr le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de solliciter la banque du crédit agricole, la mieux-disant, pour un montant de contrat de prêt de 120 000 € sur une durée de 10 ans au taux de 1.15 % pour financer les travaux au lotissement 9 rue des Dolmens, pour un déblocage des fonds au 1^{er} avril 2017.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

RENOVATION DE LA MAIRIE : AVENANTS

AVENANT N°1 AU MARCHÉ « RÉNOVATION DE LA MAIRIE »- LOT 7 :

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'augmentation de prestations lors des travaux concernant la rénovation de la mairie (modification et déplacement câble, disjoncteur + compteur EDF dû à l'isolement des murs extérieurs et au déplacement de l'ensemble de la partie électrique) le montant du marché « rénovation de la mairie » - lot n°7 passé avec l'entreprise LEVEILLÉ se trouve augmenté de 540.12 € HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché « rénovation de la mairie » - lot n°7 passé avec l'entreprise LEVEILLÉ pour un montant de + 540.12 € HT.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ « RÉNOVATION DE LA MAIRIE »- LOT 2 :

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'augmentation de prestations lors des travaux concernant la rénovation de la mairie (surcoût bardage concernant le changement de produit suite aux choix du conseil municipal lors de la réunion du 25 octobre 2016) le montant du marché « rénovation de la mairie » - lot n°2 passé avec l'entreprise DESLAURIERS se trouve augmenté de 500 € HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché « rénovation de la mairie » - lot n°2 passé avec l'entreprise DESLAURIERS pour un montant de + 500 € HT.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RÉNOVATION DE LA MAIRIE : DEVIS POUR BRANCHEMENT RÉSEAU ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Enedis concernant la modification du branchement au réseau d'électricité pour la rénovation de la mairie d'un montant de 821 € HT.

Après délibération et concertation, le conseil municipal :

- accepte le devis de l'entreprise Enedis concernant la modification du branchement au réseau d'électricité pour la rénovation de la mairie d'un

montant total de 821 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

CLASSE DECOUVERTE RPI STE GEMMES/MEZANGERS :
PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Madame Cécile Clément présente au Conseil Municipal le projet de classe de découverte pour les élèves du RPI Ste Gemmes le Robert/Mézangers.

Cette classe se déroulerait du 28 au 30 juin 2017 soit 3 jours et 2 nuits, à Saint Martin de Bréhal dans la Manche au centre PEP « les Oyats » autour des thèmes de l'énergie éolienne et autres activités.

Budget global 11 224 € hébergement, repas sorties et activités + 2 600 € de transport.

Les familles seront facturées en fonction du nombre d'enfants concernés par le voyage.

Les enseignantes du RPI Ste Gemmes le Robert/Mézangers sollicitent donc la mairie pour une participation à ce projet afin d'alléger le coût du voyage pour les familles.

Le Conseil Municipal, après vote à main levée dont les résultats sont :

Votants : 10

Abstention : /

Pour : 10

Contre : /

Ouïe la présentation du projet,

Considérant le futur budget 2017,

Approuve à l'unanimité le principe d'aider l'école, et fixe à 110 € par enfant domicilié à Sainte Gemmes le Robert et participant au voyage, la subvention de la commune pour cette classe de découverte,

Décide que cette subvention doit être inférieure à 50 % du coût total par enfant, Toutefois, pour allouer la même participation qui a été attribuée à l'école privée lors de la dernière réunion de conseil à savoir la somme de 135 € par élève, un complément de 25 € par enfant sera versé à l'APE.

Cette somme globale sera versée sur le compte de la caisse des écoles (110 € par enfant pour la coopérative scolaire et 25 € par enfant pour l'APE), imputée au compte 6574 et prévu au budget 2017.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION POUR PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLIS

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, un enfant dont les parents sont domiciliés à Sainte Gemmes le Robert est scolarisé en école publique Jean Monnet à Evron en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS). La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Education, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classes CLIS, ...).

La participation demandée à la commune pour l'année 2015-2016 est de 417,60 € par élève de CLIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en école publique à Evron en classe d'intégration scolaire (CLIS).
- autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante soit 417,60 €.

Pour information, *Monsieur* le Maire remet à chaque conseiller :

- LPS : calendrier de balayage 2017
- Année 2017 : calendrier des manifestations

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Mardi 21 février 2017 à 20 h.